

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 16 septembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260916/14 :

Aménagement de voirie secteur Place Comtesse de Ségur et Allée des Mouettes : attribution du marché de travaux

Rapporteur : Karl HURTAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLLOUZIC, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS

Absents représentés : Elodie CERVO a donné pouvoir à Laurence LE PABIC

Absents excusés : /

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 28 - Pouvoirs : 1 - Votants : 29

Secrétaire de séance : Carine PUREN

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 28 conseillers municipaux présents

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de voirie secteur Place Comtesse de Ségur et Allée des Mouettes, une consultation a été lancée pour les marchés de travaux.

Les prestations font l'objet d'un lot unique : Terrassements, voirie et réseaux.

Elles sont décomposées en 2 phases :

- Phase 1 : Allée des Mouettes et place des Albatros,
- Phase 2 : Place de la Comtesse de Ségur et allée des Frégates.

Le contrat prendra la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires établi sur la base d'un détail estimatif.

Un avis d'appel public à concurrence est donc paru ce 17 juin 2026 dans le journal Ouest-France Morbihan et sur la salle des marchés publics en ligne de Megalis Bretagne.

La remise des offres a été fixée au vendredi 17 juillet à 12 heures.

3 plis dématérialisés ont été déposés sur le profil acheteur de la commune (Megalis Bretagne).

Toutes les candidatures ont été déclarées admises.

Le bureau d'études OKARÉ Ingénierie, maître d'œuvre pour cette opération, a procédé à l'analyse des offres reçues.

Le groupe M.A.P.A. (marché à procédure adaptée), constitué par délibération du conseil municipal du 1^{er} avril 2026, s'est réuni le 07 septembre dernier pour prendre connaissance des offres, de leur analyse et de leur classement, conformément aux critères ci-dessous, indiqués à l'article 7.2 du règlement de consultation ;

- **Prix :**

Les offres sont notées de la manière suivante : $X = (P0/P) * 60$

Où :

- P0 est le montant l'offre le moins disant
- P est le montant de l'offre notée

Les entreprises se voient donc attribuer les notes suivantes :

Tableau d'analyse des prix sur la base du marché

Entreprises	Montant € HT Phase 1	Montant € HT Phase 2	Montant total € HT	Points /60
EUROVIA	149 797,90 €	164 177,80 €	313 975,70 €	50,5
EIFFAGE	147 186,00 €	162 243,00 €	309 429,00 €	51,2
COLAS	123 398,65 €	140 642,54 €	264 041,19 €	60,0
Estimation	154 179,00 €	171 793,00 €	325 972,00 €	

- **Valeur technique :**

La valeur technique est jugée sur la qualité du mémoire technique remis par les candidats. Conformément à l'article « critères de jugement des offres » du règlement de consultation, le jugement des mémoires techniques s'appuie sur la notation des sous-critères suivants :

- Fournitures utilisées (5/40)
- Méthodologie et organisation (25/40)
- Gestion environnement et sécurité (10/40)

La notation des offres est la suivante :

	VALEUR TECHNIQUE	
Entreprises	Points /40	Rang
EUROVIA	38,0	1
EIFFAGE	38,0	1
COLAS	33,0	3

- **Total et classement :**

Entreprises	VALEUR FINANCIERE		VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	Rang
	Montant € HT	Points /60	Points /40		
EUROVIA	313 975,70 €	50,5	38,0	88,5	3
EIFFAGE	309 429,00 €	51,2	38,0	89,2	2
COLAS	264 041,19 €	60,0	33,0	93,0	1
Estimation	325 972,00 €				

Au terme de l'analyse détaillée, il y a donc lieu de considérer l'offre de l'opérateur économique COLAS, comme étant la mieux-disant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux pour l'aménagement de voirie secteur Place Comtesse de Ségur et Allée des Mouettes, à l'entreprise COLAS,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à le signer au nom de la Commune.

PLUNERET, le 17 septembre 2026
 Le Maire,
 Franck VALLEIN